

Séance régionale d'information concernant la modification de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes

Lundi 6 avril 2020

Aula du Palais de Rumine, Lausanne

09:00	Accueil et café
09:30	Mot de bienvenue de Maribel Rodriguez – Cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du Canton de Vaud et Déléguée à l'égalité
09:35	Présentation conjointe du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et de l' Office fédéral de la justice - objectifs et intervenants au verso
10:35	Questions et réponses
11:10	Fin



ANALYSE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE : QUE FAUT-IL FAIRE ?

La loi du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) vise à rendre effectif le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale (art. 8, al. 3, Cst.). Actuellement, il demeure encore une différence de salaire inexpliquée entre les deux sexes. Les mesures volontaires n'ayant pas permis d'atteindre le but fixé, le Conseil fédéral a proposé de mettre en œuvre l'égalité salariale inscrite dans la Constitution à l'aide de dispositions étatiques supplémentaires. La modification de la LEg que le Parlement a adoptée le 14 décembre 2018 oblige dorénavant les entreprises de 100 employé·e·s ou plus à procéder tous les quatre ans à une analyse des salaires et à faire vérifier celle-ci par un tiers indépendant.

Cette modification de la loi entrera en vigueur le 1er juillet 2020, conjointement avec son ordonnance.

Objectif de la séance d'information : présenter les nouvelles dispositions légales ainsi que leur mise en œuvre avec l'outil d'analyse standard de la Confédération (Logib) et répondre aux questions des participant·e·s.

Intervenants :

- > **Bertrand Bise**, Chef suppléant de l'unité Projets législatifs I, Office fédéral de la justice
- > **Dr. Jeremy Kolly**, Expert en égalité salariale, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

INFORMATIONS PRATIQUES

LANGUE ET INSCRIPTION

Cet événement aura lieu en français.

Les inscriptions se font via un formulaire online accessible en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://forms.gle/qCWqoCQrN3zkT9my5>

ITINÉRAIRE

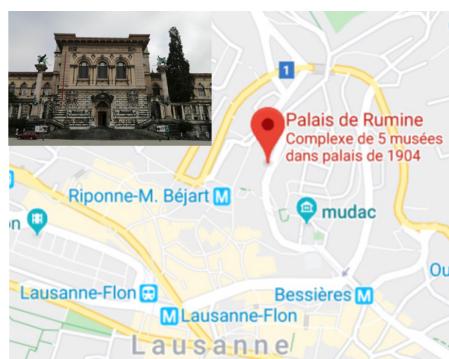
Depuis la gare de Lausanne

- > Métro M2 jusqu'à l'arrêt Riponne-M. Béjart

En voiture

Plusieurs parkings se trouvent à proximité :

- > Parking Place de la Riponne
(parking souterrain)



PERSONNE DE CONTACT

Steve Binggeli

Chef de projet contrôle de l'égalité salariale

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
du canton de Vaud (BEFH)

021 316 60 63

steve.binggeli@vd.ch